

Comité exécutif du 4 mars 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon de la mairesse, le 4 mars 2019.

PRÉSENTS : M. Michel Potvin, maire suppléant, M. Jonathan Tremblay, vice-président, MM. Marc Bouchard (partie de la séance), Raynald Simard et Carl Dufour, conseillers.

ABSENTE : Mme Josée Néron, mairesse.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM Michel Tremblay, Simon-Olivier Côté, Michel Thiffault, Martin Harvey, Éric Simard, Kevin Armstrong, Jean-Michel Crevier, Mesdames Julie Dufour et Brigitte Bergeron, conseillers municipaux, Mme Nadia Bergeron, attachée politique, M. Luc Desbiens, directeur de cabinet, M. Jean-François Boivin, directeur général, Mme Caroline Dion, greffière.

À 2 h 15, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 BIBLIOTHÈQUE DE JONQUIÈRE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION

VS-CE-2019-197

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire de renouveler la convention de gestion d'un café à l'intérieur des locaux de la bibliothèque de Jonquière avec l'Érudit inc.;

CONSIDÉRANT que les demandes exprimées par le propriétaire de l'Érudit inc. pour le renouvellement du contrat ont été évaluées et acceptées par le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay renouvelle la convention de gestion d'un café à la Bibliothèque de Jonquière avec l'Érudit inc. pour une durée de trois ans;

QUE la Ville de Saguenay autorise la mairesse, ou en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Saguenay, une convention de gestion avec l'Érudit inc. pour la gestion d'un café lounge dans les locaux de la bibliothèque de Jonquière;

ET QUE la résolution VS-CE-2018-319 adoptée au comité exécutif du 15 mars 2018 soit abrogée à toute fin que de droit.

Adopté à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 2 h 20.

MAIRE SUPPLÉANT

GREFFIÈRE